

DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement et Canton
De RAMBOUILLET

Commune d'Auffargis

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL D'AUFFARGIS
du Jeudi 26 Février 2015

L'an deux mille quinze, le 26 février à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire d'Auffargis.

Etaient présents :

Mesdames Virginie ROLLAND, Claudine GIAMMATTEI, Nathalie ENGUEHARD, Géraldine MENARD, Céline EGLIZEAUD.

Messieurs Bernard CHOPY, Gérard CHIVOT, Serge NICOLA, Pierre MAHON, Laurent HUT, Didier BINANT, Pascal HAMET, Dominique PLANCHENAUULT.

Etaient absents représentés :

Marie VINCENT représentée par Virginie ROLLAND

Christine KARA représentée par Daniel BONTE

Etaient absents non représentés :

Mesdames Corinne PETETIN, Dany MORUZZY et Monsieur Jean-Pierre JACQUOT.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pierre MAHON est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A/ DELIBERATIONS

- ▶ Création du service et des tarifs pour la « garderie périscolaire »
- ▶ Règlement intérieur de fonctionnement de la « garderie périscolaire »

A/ DELIBERATIONS

Délibération n°2015-02-01 : Création du service et des tarifs pour la « garderie périscolaire »

En raison du délai réduit de convocation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'urgence invoquée : **Accord à l'unanimité**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des membres de la Commission Scolaire,

CONSIDERANT la nécessité de créer un service de garderie périscolaire avant et après l'école.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un service intitulé « garderie périscolaire » pour permettre l'accueil des enfants des écoles maternelle et élémentaire dès le 1^{er} mars 2015 et les tarifs correspondant à ce service.

Sur rapport de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la création du service intitulé « garderie périscolaire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité et 1 abstention (Dominique PLANCHENAULT) la création des tarifs du service « garderie périscolaire » selon le tableau joint en annexe,

DECIDE que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2015.

PRECISE que la régie de recettes périscolaires actuelle sera modifiée en conséquence, par un avenant.

INDIQUE que les modalités de règlement de ce service seront identiques à celles appliquées à la restauration scolaire, à l'étude surveillée, aux classes transplantées et au temps d'accueil encadré.

DIT que les recettes émanant de ce service seront encaissées sur l'article 7067 « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement » du budget de fonctionnement de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Délibération n°2015-02-01 : Règlement intérieur de fonctionnement de la « garderie périscolaire »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2015-02-01 de ce jour approuvant la création du service « garderie périscolaire » et des tarifs correspondants.

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour établir les règles de fonctionnement dudit service,

Sur rapport de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le règlement, ci-annexé, fixant les règles de fonctionnement du service « garderie périscolaire »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

C/ QUESTIONS DIVERSES

Madame ROLLAND demande la date de mise en application de la garderie et de ses tarifs. Monsieur le Maire répond que les délibérations prises sont exécutoires immédiatement.

Madame MENARD propose de consulter les parents pour savoir si ces derniers sont intéressés par un service de garde de leurs enfants pendant les vacances de Pâques. Selon le nombre de réponse, on pourrait annoncer aux parents que nous ne serons pas en mesure d'assurer ce service. Elle demande également une petite rectification dans le formulaire de fiche d'inscription.

Monsieur PLANCHENAULT demande deux rectifications dans la fiche d'inscription à la garderie périscolaire.

Monsieur HAMET signale un problème en alimentation en eau potable rue du Perray. Monsieur Chopy répond que la Lyonnaise des Eaux est à la recherche d'une fuite très difficile à trouver sur le réseau. Pour résoudre le problème, il faudra très certainement faire plusieurs tranchées sur la chaussée et couper l'eau sur toute la journée.

Monsieur NICOLA rappelle qu'il faut finaliser la préparation du Tambour. Aidema et Equi-libre n'ont pas communiqué d'articles.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Daniel BONTE